

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 16 juillet mois 2020

Délibération
N°C2020_124

Membres en exercice :	77
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; MOULY Didier ;

EXCUSES : RIVEL Jean-Luc ;

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibération N°C2020_129 et N°C2020_130) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_123) ; MOULY Didier (de la délibération N°C2020_85 à C2020_94) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : BASTIE Yves ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; IBANES Alexandra ; LAUR Gilles ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ; VICO Alain ;

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – délégation de fonctions

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – Signature des actes en la forme administrative

Les collectivités territoriales ont la possibilité de recourir à l'établissement d'actes « en la forme administrative » pour la vente ou l'acquisition d'immeubles.

En effet, aux termes de l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales : « Les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics .

N°C2020_124

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public, partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

L'exercice de la fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du Président qui ne peut être délégué.

Il importe donc, pour éviter d'engager des frais notariés pour les transactions sans difficulté juridique particulière, de désigner le Vice-Président dans l'ordre de leur nomination habilité, en application des dispositions précitées, à représenter le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, lors de la signature de ces actes administratifs.

Dans ce contexte et conformément à la délibération N°C2020_74 du 15 juillet 2020, relative à l'élection du 1^{er} Vice-Président,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De Désigner, en application des dispositions de l'article L1311-13 du CGCT, M. Guillaume HERAS, 1^{er} Vice-Président pour représenter le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans les actes passés en la forme administrative

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 7/8/2020
et de sa publication
le : 7/8/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

